REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERE
ET DE LA COMMUNAUTE NATIONALE A L'ETRANGER

COMMUNIQUE DE PRESSE

En tant que membre non-permanent du Conseil de Sécurité, l'Algérie réitère son engagement envers la résolution 2735 du 10 juin dernier appelant à un cessez-le-feu immédiat, permanent et durable à Gaza, résolution dans l'adoption de laquelle l'Algérie a assumé totalement ses responsabilités.

L'Algérie renouvelle son attachement, plein et entier, à cette résolution, en particulier dans le contexte actuel marqué par l'intensification de l'agression israélienne dans la bande de Gaza et l'engagement systématique de l'occupation israélienne dans une escalade multidirectionnelle dans la région.

Dans ce contexte, l'Algérie apporte son soutien aux efforts visant à assurer la mise en œuvre effective et diligente de cette résolution du Conseil de Sécurité, et en particulier à la déclaration conjointe des dirigeants de l'Égypte, du Qatar et des États-Unis d'Amérique convenue à cette fin.

ALGER, LE 10 AOUT 2024